



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture

Direction de la Sécurité et de la
Protection Civile
Bureau des polices administratives
Courriel : pref-bpa-debitsdeboissons@rhone.gouv.fr

DEMANDE DE DÉROGATION DE FERMETURE TARDIVE EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 17 FÉVRIER 2022

Je soussigné(e) :

Prénom et NOM du gérant	
Enseigne de l'établissement	
Adresse de l'établissement	
Courriel	
Téléphone	

Je demande à bénéficier d'une dérogation de fermeture tardive ou son renouvellement en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral 69-2022-02-17-00002 du 17 février 2022 réglementant la police des débits de boissons dans le département du Rhône.

Je suis titulaire :

- Licence III ou IV;
- Licence restaurant ;
- Petite licence restaurant ;

L'établissement exploité est :

- un ERP de type L uniquement ou un établissement organisant plus de six spectacles par an ;

(joindre une copie de licence d'entrepreneur de spectacle et les contrats SACEM, SPRE).

- un bowling ou un billard ;
- un ERP de type N et P (bar ou restaurant à ambiance musicale ayant pour activité accessoire l'exploitation d'une piste de danse) ;

(joindre l'attestation d'installation du limiteur de pression acoustique et les contrats SACEM et SPRE)

- un ERP de type N ;

.../...

Description des dispositifs pour limiter les nuisances sonores, respecter les dispositions du code de la santé publique et respecter les impératifs de sécurité sont : (**à préciser** : par exemple :fumoir, sas d'entrée, installation d'un limiteur, éthylotests, prestations faites par une société de sécurité privée, affichages...)

Je reconnais que la dérogation de fermeture tardive accordée est personnelle, précaire et révocable.

Je joins à ma demande **un extrait k-bis récent de la société qui exploite l'établissement souhaitant être bénéficiaire de la dérogation de fermeture tardive, l'arrêté municipal portant classement ERP de l'établissement et le récépissé de déclaration d'ouverture, de mutation ou de translation de la licence concernée.**

Signature :

Date :

Cette demande peut-être transmise par courriel à pref-bpa-debitsdeboissons@rhone.gouv.fr ou par courrier à Préfecture du Rhône, DSPC, service des débits de boissons, 69419 LYON cédex 03